

Procès verbal de la séance du 27 juin 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept juin à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BERAUX, Maire.

Etaient Présents : Mesdames MOUROT E, MICHON B, REBMANN V, RIBOULOT MC et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J, FEDERSPIEL D, ESTANQUEIRO B, REGNAULD G, VANHAELEWYN E

Etaient absents excusés: JUMENEZ ORTIZ C, SCELLIER P, GUICHARD E, VERNEAU R (pouvoir)

Monsieur DRAPIER Jérôme a été élu secrétaire

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mille huit, le vingt sept juin à dix neuf heures trente minutes, en application des articles L. 283 à L. 288 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune ;

Mise en place du bureau électoral

Monsieur BERAUX Jean Claude, Maire a ouvert la séance. Monsieur VANHAELEWYN Eric a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCA était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme MICHON Bernadette, M. DOUCET Jean-Marie, M. DRAPIER Jérôme, M. REGNAULD Guillaume.

Election des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

BEREAUX Jean-Claude	11 voix
GUICHARD Eric	11 voix
RIBOULOT Marie-Christine	11 voix

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur BERAUX Jean-Claude né le 5/2/48 à Château Thierry domicilié 2 Chemin de CSA à CHEZY-sur-MARNE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur GUICHARD Eric né le 1/5/64 à Compiègne domicilié 42 rue Robert Gerbaux à CHEZY-sur-MARNE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame RIBOULOT Marie-Christine née le 24/9/52 à Chézy-sur-Marne domiciliée 13 Grande Rue à CHEZY-sur-MARNE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

DOUCET Jean-Marie	11 voix
ESTANQUEIRO Bruno	11 voix
REGNAULD Guillaume	11 voix

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur DOUCET Jean-Marie né le 7/12/49 à Chézy-sur-Marne domicilié 18 Route des Roches à CHEZY-sur-MARNE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur ESTANQUEIRO Bruno né le 3/5/66 à Château Thierry domicilié 13 rue Robert Gerbaux à CHEZY-sur-MARNE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur REGNAULD Guillaume né le 25/3/77 à Meaux domicilié La Queue à CHEZY-sur-MARNE a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 27 juin 2008 à 20 h 15, en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

MEME SEANCE

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EGLISE

Dans sa séance du 25 avril 2008, le conseil municipal a été informé de l'obligation de travaux supplémentaires concernant les travaux rénovation de la voûte dans bas côté droit, 1ère croisée de l'église.

L'entreprise propose deux solutions :

1ère solution dite traditionnelle : coût des travaux	6 400 € HT
2ème solution dite industrielle : coût des travaux	4 300 € HT

Le conseil municipal avait retenue la première solution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME la décision de réaliser les travaux supplémentaires pour un montant de 6 400 € HT

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au Service de la Conservation du Patrimoine

MEME SEANCE

REBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les gens du voyage qui ont stationné sur le terrain de camping communal ont consommé de l'eau et de l'électricité. La communauté de communes du canton de Charly a la compétence « gens du voyage », elle doit prendre en charge les dépenses occasionnées par le stationnement de ces personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander à la communauté de communes du canton de Charly de rembourser les frais d'eau et d'électricité pour un montant total de 734.05 € et du petit équipement pour un montant de 4 750 €.

MEME SEANCE

AVENANT N° 1 TRAVAUX REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL

Le mur de clôture de la propriété voisine a été déstabilisé lors de la démolition du bâtiment et a obligé une étude complémentaire et des travaux supplémentaires pour consolider ce mur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE l'avenant n° 1 dans le lot n° 1 Gros Œuvre pour un montant HT de 32 834.52 €

AUTORISE le Maire à signer l'avenant

MEME SEANCE

EMPRUNT

Le responsable des finances présente le plan de financement des travaux de la place et du bâtiment communal. Il fait part des propositions des organismes prêteurs.

MEME SEANCE

TARIF REPAS DE CANTINE

Depuis 2006 les prix de cantine ne sont plus réglementés. Il est proposé une augmentation de 3 % compte tenu de l'inflation et de l'augmentation de la société prestataire de service

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter les prix de cantine à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2008

FIXE les nouveaux tarifs suivants :

- | | |
|---|--------|
| - enfant de Chézy | 3.70 € |
| - 3 enfants et plus de Chézy | 3.60 € |
| - instituteurs, personnel communal, stagiaires | 5.40 € |
| - enfants du regroupement scolaire le tarif est de 5.40 € diminué de la participation du Département 1.70 € soit 3.70 € | |

MEME SEANCE

Les élus de la commune se sont toujours attachés à servir au mieux les intérêts de son territoire et de ses habitants.

La commune a toujours préservés la qualité des vie de ses habitants et soucieuse de poursuivre cet objectif, la commune a choisi de soutenir ses habitants qui empruntent quotidiennement le train au départ de la gare pour aller travailler en Ile de France. En effet, la qualité de la desserte d'un territoire par du transport multimodal est une condition essentielle pour envisager toutes perspectives de développement local.

La mise en place du TER Vallée de la Marte et d'une grille horaire entièrement nouvelle il y a près d'un an a permis d'augmenter la fréquence des trains au départ du Sud de l'Aisne, et légèrement fait progresser la régularité du service, par comparaison à la dégradation alarmante du 1^{er} semestre 2007.

Sur cette ligne, la SNCF a mis en place différents abonnements commerciaux, complétés depuis 2003 par les abonnements « Picardie pass » créés et abondés par le Conseil Régional de Picardie.

Depuis plus de 20 ans, elle permet également que ses clients utilisent un abonnement commercial sur une partie du parcours en complément d'une carte Orange 6 zones. Environ 150 personnes de Château Thierry et sa région proche ont choisi cette solution. La plupart sont des salariés travaillant de plus en plus loin du centre de Paris qui ont besoin de la carte orange pour leurs trajets en Ile de France.

L'annonce sans aucune concertation de la fin de ce système au 1^{er} Juillet 2008 va engendrer un coût supplémentaire inacceptable à la charge de ces salariés – entre 53 et 64 € par mois selon les formules d'abonnement – à un moment où la situation économique est précaire, où le pouvoir d'achat régresse et où le coût des carburants connaît une hausse sans précédent.

Cette décision s'inscrit, en outre, dans un contexte difficile de mise en œuvre de travaux importants sur les infrastructures ferroviaires menés par RFF de juillet à octobre prochains. Si ces travaux sont indispensables et attendus, ils ne vont malgré tout pas manquer d'engendrer des contraintes nouvelles importantes des conditions de transports (allongement du temps de trajet).

C'est pourquoi, le Conseil Municipal réunis le 27 juin 2008, exprime son soutien aux usagers concernés par cette mesure soudaine et demande à la SNCF de surseoir à l'application de ces nouvelles règles tarifaires dans l'attente de la mise en place, dès la rentrée, d'une véritable concertation avec les usagers sur ce sujet.

MEME SEANCE

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Communication NTIC :

Le responsable présente l'avancement du site internet de la commune avec les différents thèmes.

Commission Animations - sports

Le responsable rend compte de

- D'une réunion de remise des récompenses à la Fanfare de Chézy
- L'assemblée générale de l'office intercommunal du tourisme de Charly-sur-Marne. Le Président a démissionné.

Commission cimetière – fleurissement – protocole – illuminations

La responsable rend compte d'une réunion de la commission.

Cimetière : nettoyage de tombes pour le 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18

Fleurissement : le jury est passé aujourd'hui, Bernadette MICHON a fait le tour de Chézy pour présenter le fleurissement du village

Protocole : la responsable fait le point sur les obligations des conseillers

Illuminations : la commission souhaite poser des guirlandes en traversée de rues dans la rue des Faubourgs et sur les poteaux au Moncet. Les traversées de rues sont à vérifier par les services techniques sur la faisabilité.

Le sapin de la place des Faubourgs sera supprimé et remplacé par une illumination

Commission Ecoles primaire et maternelle

La responsable rend compte d'une réunion avec les maires du regroupement scolaire concernant les horaires de travail du personnel du fait de la suppression des cours le samedi matin et le départ en retraite de l'ATSEM de l'école d'Azy sur Marne.

MEME SEANCE

INFORMATIONS DIVERSES

1. Proposition d'adhésion de la commune au Comité National d'Action Social pour le personnel communal. La cotisation serait de 2 884.96 € à l'année. Le Conseil Municipal demande qu'une enquête soit faite auprès du personnel pour savoir s'il est intéressé.
2. Demande de réservation de la salle omnisports par l'association « Les Amis de Montfaucon de France pour les 27 et 28 juin 2009. Prix de la location ? Le conseil municipal émet un avis favorable au prêt gratuit de la salle
3. Courrier de Madame VASSEUR, député : vœu en faveur du maintien du caractère obligatoire de la mention du département sur les plaques d'immatriculation : Le conseil municipal ne fait pas de commentaire sur le maintien du numéro du département sur la plaque d'immatriculation de véhicules
4. Compte rendu conseil d'école élémentaire
5. Courriers de Monsieur WAGNER
 - a. Stationnement illicite de voitures sur les trottoirs de la commune
 - b. Nettoyage du talus coté chemin montant dans les vignes
 - c. Entretien du trottoir rue du Paradis
6. Arrêté de subvention au titre de la DGE
 - a. Acquisition d'un gyro-débroussailleur et d'un aspirateur à feuilles
 - b. Extension des ateliers municipaux
 - c. Aménagement de la place et de l'avenue du général Leclerc
7. Le Maire rend compte du rapport d'activités 2007 de l'USEDA